

**DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX
MATERIAUX ET OBJETS AU CONTACT DES DENREES ALIMENTAIRES**

1. Identité de l'exploitant qui établit la déclaration

Madame / Monsieur : Stéphane MADELMONT.....

Fonction : PRESIDENT.....

Nom et adresse de la Société : EVENPLAST

4 Allée des Tilleuls – 43220 RIOTORD - FRANCE.....

2. Identité du matériau et/ou l'objet faisant l'objet de la déclaration

Références / Description

100421 / *Liasses 300x350+P30 - PEBD Transparent OD+c/bleue /5000

Indiquer les composants du (ou des) matériau(x) constituant la structure de l'objet :

Dans le cas de matériaux multicouches, préciser les composants de l'intérieur (au contact de l'aliment) vers l'extérieur (préciser si l'une des couches est une barrière fonctionnelle)

Polyéthylène BD

3. Confirmation de la conformité du matériau et/ou objet faisant l'objet de la déclaration

Le matériau et/ou objet qui fait l'objet de cette déclaration est conforme aux exigences pertinentes du règlement cadre (CE) n°1935/2004/CE, du règlement (CE) n° 2023/2006, du règlement (UE) 10/2011 et ses amendements et des autres textes européens et nationaux applicables, listés ci-après :

Citer le(s) texte(s) concerné(s) :

.....

Particularités (à remplir à compter de la parution des registres)

Non concerné

Règlement (CE) n°450/2009 concernant la présence de matériaux actifs ou intelligents, préciser la substance utilisée et le numéro mentionné dans le registre communautaire :

.....

Cette déclaration de conformité a été établie au vu des éléments suivants (cocher la ou les cases correspondantes)

Déclarations des fournisseurs de matières premières (composant le matériau/objet)

Analyses de migration globale (si concerné, compléter le tableau) :

Simulant	Durée	Température
Ethanol 10%	10 jours	40°C
Huile	10 jours	40°C
Acide acétique 3%	10 jours	40°C

Evaluation substances non listées - article 6 du règlement (UE) n°10/2011 Non concerné

Evaluation des risques (article 19 du règlement (UE) n°10/2011)

A défaut, lister substances et informations pertinentes pour l'évaluation des risques

Nom	Identification CAS - EINECS – N° de Référence MCDA

Evaluation des substances non intentionnellement ajoutées : Non concerné

Evaluation des risques (article 19 du règlement (UE) n°10/2011)

A défaut, lister substances et informations pertinentes pour l'évaluation des risques

Nom	Identification CAS - EINECS – N° de Réf. MCDA

4. Informations sur les substances avec restrictions

Préciser ci-après la (ou les) substance(s) sujette(s) à restriction et la (ou les) limite(s) admissible(s)

* le respect de ces limites a été établi par analyse (A), Worst case (W), calcul (C) ou modélisation (M)

Noms	Identification Numéro ref. CEE ou CAS	Limites	A *	*W	C*	M*
Octadecyl 3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate	2082-79-3	6 mg/kg			x	
Zinc compound(s)		5 mg/kg			x	
Aluminium compound(s)		1 mg/kg			x	
1-hexene	592-41-6	3 mg/kg			x	

En cas de réalisation de tests, préciser les simulant et conditions de test :

.....

Si non rempli, préciser les raisons - renvoyer aux documents de référence :

.....

Informations sur les additifs à double usage

Non concerné

Si concerné, Préciser ci-dessous la (ou les) substance(s) concernée(s) :

Noms	Identification : numéro E ou FL	N°CAS	Optionnel : Teneurs mises en œuvre
Stéarate de calcium	E470a	1592-23-0	
Talc	E553b	14807-96-6	
polyethylene glycol	E1521	25322-68-3	
Carbonate de calcium	E170	471-34-1	

5. Informations relatives à l'utilisation finale du matériau ou de l'objet

Matériau ou objet destiné à l'alimentation infantile

Oui

Non

Type de denrée alimentaire destinée à être mise en contact :

Tous types de denrées

ou

Denrées sèches et assimilées

Denrées alcooliques

Denrées humides/produits aqueux

Denrées congelées et surgelées

Denrées acides

Glaces alimentaires

Denrées grasses :

Si le matériau et/ou objet soumis au Règlement (UE) n° n°10/2011 est concerné par l'application d'un facteur de réduction, le mentionner :

Facteur de Réduction lié à la Teneur en Matière Grasse (FRTMG)

Facteur de réduction lié au simulant D2

Autres (à préciser)

Conditions standards (durées et températures d'essais) correspondant aux données d'entrée

Préciser.....

Rapport maximal Surface en contact avec la denrée alimentaire / Volume utilisé pour établir la conformité du matériau ou de l'objet :6dm²/kg..... Non concerné

6.Barrière fonctionnelle (BF) dans le cas des matériaux multicouches

Non concerné

Ou cocher la case correspondante si les matériaux répondent aux prescriptions prévues en cas d'utilisation d'une BF :

- Plastiques multicouches (article 13 § 2, 3 et 4 du règlement (UE) n°10/2011)
- Multimatériaux multicouches (article 14 § 2 et 3 du règlement (UE) n°10/2011)
- Le matériau faisant l'objet de cette déclaration doit être utilisé uniquement derrière une BF

Cette déclaration est valide uniquement pour le matériau ou l'objet tel que livré (emballage vide), et tant qu'il n'y a pas de modification réglementaire ou de changement susceptible d'entraîner une modification de l'inertie du matériau ou de l'article.

En toute hypothèse, la conformité s'entend sous réserve du respect des conditions de stockage, de manutention et d'utilisation prenant en compte les caractéristiques particulières du matériau ou objet, conditions telles que prévues par les usages ou les codes professionnels.

En cas de changement des caractéristiques du produit emballé, de sa composition ou de sa destination, ainsi que dans le cas d'une modification des conditions de mise en œuvre du matériau ou de l'objet, la personne destinataire de la présente déclaration doit s'assurer de la compatibilité contenant/contenu dont il assume alors seul la responsabilité.

Fait à Riotord le 19/03/2024

(Signature et cachet de la société)

Evenplast sas
S.A.S. au capital de 740 000 €
4, allée des Tillais - F 43220 RIOTORD
Tél. 04 71 75 37 65 - Fax 04 71 75 35 68
SIREN 493 443 196 RCS LE PUY-EN-VELAY
APE 4689B - FR 87 493 443 196